



Montreuil, le 15/11/2018

Déclaration liminaire de la CAP Nationale C

MOUVEMENT SPÉCIFIQUE AU 1^{ER} MARS 2019

DE LA CATÉGORIE C

Monsieur Darmanin multiplie les déclarations et les interviews sur la mise en place du PAS et les effets d'annonce. La dernière en date, la surveillance des réseaux sociaux. Comme-ci nos collègues avaient besoin de lui pour avoir utilisé les différents canaux d'information. Pendant ce temps là, la réalité des services est tout autre.

Lors de l'audience du 24 octobre le directeur Bruno Parent a annoncé la suspension de prises de congés, même si ceux-ci ont été déposés dans les délais et validés par les directeurs.

Les premiers touchés, les collègues des Services de Publicité Foncière et de l'enregistrement pour la période de fin d'année. Puis les collègues des services d'accueils pour la période de janvier à février car «en première ligne» pour la mise en œuvre du prélèvement à la source (PAS).

Dans le cadre de la mise en place du PAS, il assume le caractère illégal de la taxation d'office des défaillants non-imposables car pour lui cela répond de façon pragmatique à des difficultés non anticipées.

Les alertes répétées de la CGT sur cette réforme compliquée, injuste et sans les moyens à la hauteur commencent malheureusement à se vérifier. Le DG n'a d'ailleurs pas nié l'apparition de difficultés... à résoudre le plus rapidement possible. Son état d'esprit est simple: «mobilisation générale» pour la mise en place du PAS. Du coup, doit-on imaginer que d'autres services pourraient être concernés à terme ? Les SIE par exemple?

Quant aux restructurations, suppressions de services et de sites, transferts d'implantations ou fusions de directions, à aucun moment il n'a remis en cause la véracité des propos de la CGT sur l'existence de sept directions préfiguratrices.

Ceci vient s'ajouter :

- ▶ aux 2130 suppressions d'emplois en 2019 ;
- ▶ au Gel de la valeur du point d'indice ;
- ▶ la volonté d'étendre la rémunération au mérite ;
- ▶ l'affectation des agents au département ;
- ▶ aux conditions de travail dégradées.

Pour la CGT c'est une nouvelle fois les agents qui paient la note des réformes qui leur ont été imposées.

CONCERNANT LA CAP

L'administration a organisé le mouvement spécifique pour la catégorie C en toute opacité. En effet les directeurs locaux devaient proposer des postes restants vacants après le Mouvement Général de Mutations et de premières affectations 2018. La DG n'a pas pris la peine de consulter les Organisations syndicales au niveau local ou national sur la sélection faite par leurs soins. Pour mémoire, pour être éligible au mouvement spécifique les services doivent présenter des difficultés récurrentes à être pourvus et connaître une situation de vacances avérées, compte tenu de leur manque d'attractivité. Les services concernés ne doivent pas avoir fait l'objet d'actes de candidatures dans le cadre du mouvement local.

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES :

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - www.financespubliques.cgt.fr -
✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr - ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63
Suivez-nous sur facebook ou twitter : [f](https://www.facebook.com/cgtfinpub) : @cgt_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques)
[t](https://twitter.com/cgt_finpub) : @cgt_finpub (CCTFinancesPubliques)



Nous sommes aujourd'hui en CAPN et les seules informations que nous avons sont le nombre de services et le nombre d'emplois proposés.

Comment savoir :

- Combien de direction ont proposé des postes au mouvement spécifique?
- Combien ont été refusés par la direction générale et pour quelles raisons?
- Qu'en est-il de la gestion par les CAP Locales des mouvements locaux? Comment savoir si ces postes n'ont pas été refusés à des agents en local?

Pour les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques, le mouvement spécifique a été fait en toute opacité. Nous n'avons aucun moyen de vérifier l'ensemble du mouvement. Lors des mouvements, des agents en local pourraient avoir demandé ces postes qui leur auraient été refusés.

Concernant le mouvement en lui-même :

L'administration a arrêté une liste de 19 services ouverts au mouvement spécifique pour 21 postes.

- ▶ 17 demandes ont été déposées.
- ▶ 15 demandes étaient examinables et 2 ont été rejetées en raison d'un délai de séjour non respecté.
- ▶ 14 ont été satisfaites.
- ▶ 7 services restent vacants.

La CGT Finances Publiques revendique le maintien du mouvement spécifique sur poste. Il doit être clarifié en CTL, afin de pallier toute tentative de gestion de la part des directions locales. Ces postes doivent être déterminés sous le contrôle d'une Cap Nationale.

Dans le cadre des nouvelles règles de mutations généralisés en 2020. Le directeur local aura tous les pouvoirs pour affecter des agents sur des postes isolés, qu'ils n'ont pas demandés. Il y a un vrai risque de disparition du mouvement spécifique sur poste.



www.financespubliques.cgt.fr

